

Désignation des grands électeurs de l'ENS de Lyon pour l'élection des membres du conseil d'administration de la COMUE « université de Lyon »

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711 et suivants, et L. 718-07 à L. 718-15,
Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu le décret n° 2015-127 du 5 février 2015 modifié portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « Université de Lyon »,
Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la décision n° 2021-025 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,
Vu la délibération n° II-03 du conseil d'administration du 27 avril 2021 relative aux modalités de désignation des grands électeurs de l'ENS de Lyon pour l'élection des membres du conseil d'administration de la COMUE « université de Lyon »
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Conformément à la délibération n° II-03 du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon) en date du 27 avril 2021 relative aux modalités de désignation des grands électeurs de l'ENS de Lyon pour l'élection des membres du conseil d'administration de la COMUE « université de Lyon », ont été désignés grands électeurs :

- Au titre des représentants des professeurs des universités et personnels assimilés, par tirage au sort : Madame Christine DETREZ et Monsieur Olivier LAURENT ;
- Au titre des représentants des autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés, par tirage au sort : Madame Elise DOMENACH et Monsieur Claude DANTHONY ;
- Au titre des représentants des autres personnels (bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniques, personnels sociaux et de santé : BIATSS) : Madame Camille BORNE et Monsieur Pierre-Yves JALLUD ;
- Au titre des représentants des élèves et étudiants : Monsieur Clément LUY.

Le Directeur général des services est chargé de l'application de la présente délibération.

Fait à Lyon, le 21 juin 2021,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

